

CONDITIONS GÉNÉRALES du programme de fidélité Carte Citroën American Express.

La Carte Citroën American Express peut-être utilisée pour tout achat ou prestation de services dans la limite de 1500€ d'achats cumulés au cours des 30 derniers jours :

- dans les Points de Vente CITROËN en France métropolitaine l'acceptant, sauf pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, de sa location avec option d'achat ou de sa location longue durée.
- dans les établissements affiliés au Réseau American Express en France et dans le monde entier.

Les conditions générales d'utilisation du compte au moyen de la Carte Citroën American Express sont décrites dans l'offre préalable d'ouverture de compte Carte Citroën American Express obligatoirement signée par le titulaire. La Carte Citroën American Express donne en outre droit aux avantages suivants, sous réserve de l'article 2 et de la législation en vigueur.

Article 1

1.1-Acquisition de «points fidélité CITROËN»

Tout paiement effectué avec la Carte Citroën American Express dans le réseau American Express et dans les Points de Vente CITROËN France, donne lieu à l'attribution

de «points fidélité CITROËN». Le nombre de «points fidélité CITROËN» sera égal à :

- 5 pour 1 Euro TTC payé avec la Carte Citroën American Express dans le réseau CITROËN,
- 2,5 pour 1 Euro TTC payé avec Carte Citroën American Express dans le réseau American Express.

Les «points fidélité CITROËN» acquis au cours d'une année civile sont valables jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant ladite année, sous réserve que le bénéficiaire soit encore titulaire d'un compte Carte American Express et de sa carte associée à cette date; dans le cas contraire, leur validité prend fin à la date de clôture de compte Carte American Express.

Les «points fidélité CITROËN», non utilisés pendant la période de validité, deviennent automatiquement et de plein droit caducs, et ne donnent droit à aucune contrepartie quelle qu'elle soit.

1.2-Utilisations des «points fidélité CITROËN»

Les «points fidélité CITROËN» permettent d'obtenir les remises suivantes :

- Dans le Réseau CITROËN France, affichant le logo Carte Citroën American Express, sous condition de paiement avec celle-ci d'un montant minimal de 15€ et dans la limite de 25% du prix TTC de l'opération, une remise de 0,01€ par point acquis sur le prix :

- des Pièces de Rechange et Accessoires CITROËN,
- des Contrats de Services CITROËN payés au comptant,
- des opérations d'Atelier.

La remise ne pourra pas se cumuler avec les offres promotionnelles nationales en cours sur les Pièces de Rechange et Accessoires CITROËN et les Opérations d'Atelier faites par Automobiles CITROËN sauf mention expresse du contraire.

Le titulaire peut à tout moment demander le déblocage des «points fidélité CITROËN» acquis et disponibles auprès de son Point de Vente, lors du paiement de sa facture.

- Dans le Réseau CITROËN France, affichant le logo Carte Citroën American Express, dans la limite de 7% du prix de vente TTC (offres promotionnelles nationales en cours déduites, sauf mention expresse contraire) s'il est inférieur ou égal à 14 300€ TTC ou de 1 000€ TTC dans le cas contraire, une remise de 0,01€ par point acquis sur le prix d'un véhicule particulier neuf CITROËN. La remise pourra se cumuler avec les offres promotionnelles nationales en cours sur les véhicules particuliers neufs faites par Automobiles CITROËN, sauf offre particulière excluant expressément le cumul.

Le titulaire peut à tout moment demander le déblocage des «points fidélité CITROËN» acquis et disponibles auprès de son Point de Vente, lors de la commande de son véhicule neuf. Il est rappelé que la Carte Citroën American Express ne peut pas servir à régler tout ou partie d'un véhicule.

- Dans le Réseau CITROËN France, affichant le logo Carte Citroën American Express, dans la limite de 3,5% du prix de vente TTC s'il est inférieur ou égal à 14 300€ TTC ou de 500€ TTC dans le cas contraire, une remise de 0,01€ par point acquis sur le prix d'un véhicule particulier d'occasion CITROËN. La remise ne pourra pas se cumuler avec d'autres offres promotionnelles. Le titulaire peut à tout moment demander le déblocage des «points fidélité CITROËN» acquis et disponibles auprès de son Point de Vente, lors de la commande de son véhicule d'occasion. Il est rappelé que la Carte Citroën American Express ne peut pas servir à régler tout ou partie d'un véhicule.

Le déblocage des «points fidélité CITROËN» se fait par l'intermédiaire du Terminal de Paiement Electronique du Point de Vente CITROËN affichant le logo Carte Citroën American Express, au moment de la commande d'un véhicule particulier neuf ou d'occasion, du paiement d'une facture d'Après-Vente (pièces de Rechange et Accessoires CITROËN, travaux d'Atelier, Contrats de Service payés comptant). Le Terminal de Paiement Electronique accède au compteur «points fidélité CITROËN» du client et affiche son solde de points, calcule la remise maximale dont peut bénéficier le client selon les conditions décrites ci-dessous, calcule le montant réel à payer par un client une fois sa remise fidélité déduite.

Article 2

Les avantages énumérés aux paragraphes 1.2 sont exclusivement accordés par les Points de Vente CITROËN en France, affichant le logo Carte Citroën American Express, et réservés aux titulaires ne bénéficiant pas de tarif collaborateur CITROËN ; Automobiles CITROËN se réserve le droit d'en modifier à tout moment et en permanence, le contenu, la nature et/ou l'importance.

NOTA

1)Le droit d'usage de la Carte Citroën American Express pourra être de plein droit temporairement ou définitivement interdit par CITROËN Financement - CREDIPAR à l'égard de tout titulaire, notamment dans les cas suivants :

- en cas de non-respect par le titulaire des conditions générales d'utilisation du compte Carte Citroën American Express figurant au verso de l'offre préalable Carte Citroën American Express.
- en cas de fraude ou tentative de fraude quelle qu'elle soit.

2)En cas de perte ou de vol de la Carte Citroën American Express, son titulaire devra en avvertir immédiatement par téléphone :

- l'Agence Carte Citroën au 01 47 48 21 33, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.
- ou le serveur Vocal interactif « Allo Carte American Express » au 0892 68 72 24 (0,34€/min, au 01/03/2009).

Et confirmez son appel par écrit par lettre recommandée : Agence Carte Citroën, TSA 31003 - 92591 Levallois-Perret Cedex.

Jusqu'à l'appel téléphonique reçu par l'Agence Carte Citroën American Express et confirmé par la réception de la déclaration de perte ou de vol, le titulaire est responsable de toutes les utilisations effectuées jusqu'à hauteur de 152€. Toutefois, cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute ou complicité du titulaire, ou encore d'utilisation par son conjoint, ses ascendants ou descendants. La confirmation de perte ou de vol dégage la responsabilité du titulaire, même en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers.